

Compte-rendu - Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher »

10/12/2019

Présents		
Mme Marie-Thérèse VIALLE, Conseillère Départementale du canton d'Evaux-les-Bains et Présidente du comité de pilotage, M. Daniel BEUZE, Vice-Président de la Communauté de Communes Creuse Confluence et Maire de Domeyrot, M. Jean-Claude LAUVERGNAT, Conseiller municipal de Budelière, M. Bernard TOURAND, Maire de Chambonchard, M. Bruno PAPINEAU, Maire d'Evaux les Bains. M. Antoine GALINDO et Mme Mylène TAILLAT, représentant la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Creuse, M. Julien JEMIN, Directeur du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Président, et Mme Amélie BODIN, responsable pédagogique, représentant l'Association l'ESCURO - CPIE des Pays Creusois,	M. Gérard RENOUX, représentant l'Association de Sauvegarde de la Vallée de Chambonchard, M. Daniel PINON, représentant l'Association « Haut Cher et Combraille », Mme Andrée ROUFFET-PINON, représentante de l'Association France Nature Environnement Allier. M. Mickaël MADY, représentant le Conservatoire Botanique National du Massif Central. M. Etienne TISSIER, Responsable BERMT à la Direction Départementale des Territoires représentant Madame la Préfète de la Creuse, Mme Julie MARCINKOWSKI, Chargée de mission Natura 2000, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Mme Evelynne COTICHE, Responsable Pôle Natura 2000 (DDT), représentant le Directeur Départemental des Territoires,	M. Jean-Luc FARGES, Technicien pour la Creuse, Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin, M. Jérôme YVERNAULT, Technicien environnement, Agence Française de Biodiversité, M. Alan RIFFAUD, Chef du Service Départemental, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). M. Laurent RIVIERE, Animateur du Site Natura 2000, M. Philippe MONCAUT, Directeur de l'Environnement au Conseil Départemental de la Creuse, Mme Bénédicte KOPP, Assistante administrative et financière à la Direction de l'Environnement du Conseil Départemental de la Creuse. M. Jérôme GALLERAND accompagné de M. Arnaud MARTIN, représentant l'Union des Pêcheurs du Bourbonnais, Mme Laure BULTHEEL, Chargée de mission GEMAPI/Hautes vallées du Cher à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.
Excusés		
M. Alain DARBON, Représentant élu du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine, M. le Sous-Préfet de la Creuse, M. MARCHETTI, Chef de bureau espaces naturels, forêt chasse à la Direction Départementale des Territoires de l'Allier, M. Nicolas SIMONNET, Président de l'Agence de Développement et de	Réservation Touristique de la Creuse, M. Christian CHITO, Vice-Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, M. Frédéric ROUFFET, représentant le Groupement Syndical Forestier d'Evaux-Les-Bains, M. Michel PINEL, représentant le CMCA CERF,	M. Patrick GOUIFFES représentant l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne M. Jean-Pierre DUCHIER, Président du Comité de sauvegarde de la Vallée de Chambonchard. M. Jean-Baptiste SCHNEIDER, de l'Office National des Forêts

Pouvoirs			
Marie-Thérèse représentant Présidente départemental de la Creuse,	VIALLE Madame la du Conseil	Monsieur Antoine GALINDO représentant Monsieur Christian PERRIER, Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Creuse.	

La réunion débute à 9h45 par un tour de table.

Madame VIALLE présente l'ordre du jour et passe la parole à Monsieur Bruno PAPINEAU, Maire d'Evaux-les Bains.

Monsieur le Maire présente sa commune en insistant sur l'importance du thermalisme (environ 4 000 curistes par an) avec des projets à venir, le développement de l'agriculture biologique avec le territoire bio engagé et l'attachement au réseau Natura 2000.

Le quorum étant atteint, Madame VIALLE passe la parole à Laurent RIVIERE, chef de projet de l'ONF et animateur du site Natura 2000. Avant de développer l'ordre du jour, il rappelle que l'ordre du jour sera essentiellement focalisé sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, raison d'être du réseau Natura 2000.

Il rappelle les enjeux de conservation des habitats et des espèces inscrites dans le Docob :

A. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

- 1 - Laisser évoluer naturellement certains habitats.
- 2 - Eviter la destruction ou la dégradation de certains habitats.
- 3 - Eviter la fermeture de certains habitats

B. Développer les connaissances naturalistes

- 1 - Localiser les gîtes de certaines espèces
- 2 - Evaluer les populations de certaines espèces

C. Suivre l'efficacité des actions de gestion

- 1 - Observer l'évolution naturelle des habitats
- 2 - Evaluer l'impact des actions sur les habitats

D. Sensibiliser et informer le public

- 1 - Informer les propriétaires concernés par les habitats
- 2 - Informer les acteurs concernés par les habitats
- 3 - Informer le grand public et les usagers aux richesses du site et à la démarche Natura

2000

Les 11 habitats et les 15 espèces d'intérêt communautaire sont ensuite passés en revue en insistant sur le fait que les contributions des scientifiques ont permis d'identifier plusieurs habitats et espèces depuis la désignation du site et même depuis la dernière version du document d'objectifs validée en 2016. Les données sont issues du Formulaire Standard de Données (FSD) régulièrement mis à jour grâce au concours de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Point 1 : présentation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Pour les 11 habitats, l'approche est réalisée par type de milieux :

1) Habitats forestiers

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	Représentativité	Conservation
Forêts de pentes, éboulis et de ravin du Tilio-Acerion	9180*	1,98 ha	Excellente	Excellente
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex	9120-2	28,3 ha	Bonne	Bonne

Ces deux habitats sont vulnérables mais protégés du fait de leur situation dans les pentes. La déprise du hêtre d'un point de vue commerciale a diminué la convoitise des marchands de bois.

2) Habitats forestiers liés à l'eau

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	Représentativité	Conservation
Forêts alluviales à Aulne et Frêne	91 EO*	30,6 ha	Bonne	Bonne
Saulaie arborescente à saule blanc	91EO-1	0,5 ha	Bonne	Bonne

3) Habitats liés à l'eau

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	Représentativité	Conservation
Mégaphorbiaie riveraine	6430	2,7 ha	Bonne	Moyenne/Réduite
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260	0,2 ha	Bonne	Bonne
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	0,01 ha	Bonne	Bonne
Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau topographique, planitiales d'affinités continentales, des isoeto-Juncetea	3130-3	1 ha (5,7 ha)	Bonne	Bonne

Les trois derniers habitats sont nouveaux avec une évolution des surfaces pour l'habitat 3130-3 sur les zones exondées de la retenue de Rochebut.

La communauté de Characées est strictement localisée dans les petites mares à sonneurs créés en 2006 dans l'ancienne carrière du barrage.

Le gazon est un habitat très vulnérable, notamment au regard de la fluctuation du niveau d'eau de la Tardes avec les lâchers du barrage et du piétinement.

4) Milieux ouverts

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	Représentativité	Conservation
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	0,07 ha	Bonne	Bonne
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230	0,28 ha	Bonne	Bonne
Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidoclinales sur basaltes et granites du Massif central et du Sud-Est	6210-36	0,2 ha	Bonne	Bonne
Lande sèche à Callune et Genêt	4030	11,6 ha	Bonne	Moyenne/Réduite

La surface des landes est appelée avec l'amélioration des connaissances. En effet, ce qui a été cartographié en landes est maintenant en partie identifié comme pelouse ou mosaïque de plusieurs habitats 8220/8230/6210-36.

Les 15 espèces sont ensuite présentées :

1) Les poissons

Espèce d'intérêt communautaire		Code Natura 2000	Abondance	Conservation
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	Rare	Bonne
<i>Cottus perifretum</i>	Chabot	5315	Rare	Bonne
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	5339	Rare	Moyenne/Réduite

La bouvière est une espèce qui n'a été localisée dans le Cher qu'en 2015.

2) Les invertébrés

Espèce d'intérêt communautaire		Code Natura 2000	Abondance	Conservation
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	1041	Présente	Moyenne/Réduite
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1060	Présente	Moyenne/Réduite
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Présente	Bonne
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	6199	Présente	Bonne

La cordulie à corps fin a été identifiée par Pascal DUBOC.

3) Les mammifères

Espèce d'intérêt communautaire		Code Natura 2000	Abondance	Conservation
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	Présente	Moyenne/Réduite
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	Présente	Moyenne/Réduite
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	1308	Présente	Moyenne/Réduite
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	1321	Présente	Moyenne/Réduite
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	Présente	Moyenne/Réduite
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	1324	Présente	Moyenne/Réduite
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	1355	Présente	Bonne

6 espèces de chiroptères sont présentes, localisées en 2004 par des écholocalisations.

Depuis, les espèces sont suivies par des observations estivales et hivernales.

La loutre, discrète laisse des indices dans les cours d'eau.

4) Les amphibiens

Espèce d'intérêt communautaire		Code Natura 2000	Abondance	Conservation
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	Présente	Bonne

Espèce identifiée après la désignation du site.

Point 2 : Présentation du bilan des mesures mises en œuvre sur trois ans

Point 2.1 : Actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex (9120-2)

L'habitat a été régulièrement parcouru.

Un courrier avec les mesures de gestion a été envoyé aux propriétaires.

Lors des manifestations sportives motorisées, un tracé alternatif a été proposé pour éviter l'habitat.

- Forêts de pentes, éboulis et de ravin du Tilio-Acerion (9180*)

L'habitat est régulièrement parcouru.

Un diagnostic a été réalisé en octobre 2019 par le Conservatoire Botanique National du Massif-Central (CBNMC).

- Saulaie arborescente à saule blanc (91EO-1*)

Dans ces conditions difficiles, les saules vieillissent avec des chutes d'arbres.

Une campagne de bouturage a été réalisée avec les bénévoles de l'Union des Pêcheurs du Bourbonnais en 2017 mais cela a été un échec en raison du courant qui a arraché toutes les boutures.

Une nouvelle campagne de bouturage est prévue début 2020 avec des boutures plus robustes prélevées au Gué de Sellat.

Mme BODIN demande s'il n'y a pas de régénération naturelle sur les saules, Laurent RIVIERE lui répond non. A la question « quelle est l'origine de ces saulaies ? », il indique qu'une modification du régime hydrique est certainement à l'origine.

M. YVERNAULT demande si l'âge de la saulaie est connu, réponse de M. RIVIERE, non, mais avec de vieilles photos, on pourrait peut-être savoir, ce serait une bonne idée.

- Mégaphorbiaie riveraine (6430)

L'habitat est régulièrement parcouru avec des expertises ponctuelles du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC).

L'habitat a été protégé lors de la programmation des travaux de compensation sur la Ribe.

De nouvelles zones sont régulièrement localisées le long de la Tardes et du Cher.

M. MADY confirme que c'est un habitat qui se développe sur des zones de comblement avec des matériaux sableux apportés par les crues. Il est directement en concurrence avec la forêt alluviale.

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260)

C'est un habitat très suivi et sous surveillance. Même s'il a toujours été présent dans le Cher, il vient d'être récemment intégré au FSD. C'est un habitat qui subit de nombreuses agressions, soit au niveau de la qualité des eaux déversées en amont, soit lors des périodes de sécheresses, soit par des piétinements lors des pompages d'eau dans le Cher. Pour le pompage, une solution pourrait être trouvée avec l'aménagement d'un ouvrage en amont du pont. La Direction Départementale des Territoires de l'Allier a été contactée pour prendre en compte ce projet.

- Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (3140-1)

Cet habitat a fait l'objet d'une expertise de la part du CBNMC en septembre 2017.

Les mares sont débroussaillées chaque année grâce à des chantiers de bénévoles.

Cet été, avec l'épisode de fortes chaleurs, tout était brûlé. M. MADY précise que c'est très bien que ce soit complètement à sec pour les characées car les futures germinations vont être protégées dans le sédiment et lors de précipitations, quand les petites mares vont se remplir, elles vont exploser. Au printemps 2020, ce sera rempli de characées ; c'est un cycle essentiel à ces plantes-là.

- Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau topographique, planitiales d'affinités continentales, des isoeto-Juncetea (3130-3)

Cet habitat a fait l'objet d'une expertise de la part du CBNMC en septembre 2017, avec installation d'une placette permanente.

Une importante communication a été réalisée à destination des pêcheurs.

Malheureusement, en été 2019, des engins motorisés ont circulé sur l'habitat. L'Agence Française de Biodiversité (AFB) a été informée pour organiser des opérations de police en 2020. EDF va être contactée pour la pose de blocage rocheux en bordure de la zone concédée.

- Lande sèche à Callune et Genêt (4030)

Plusieurs zones font l'objet d'un contrat Natura 2000 signé par le Groupement Syndical Forestier d'Evaux-les-Bains (GSF) (voir ci-après).

Un focus est réalisé sur les milieux ouverts qui ont pris une grande importance au niveau des enjeux et des actions depuis 2017.

- Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif central et du Sud-Est (6210-36)

Cet habitat a été découvert par le CBNMC en 2018. L'étude a largement été présentée lors du COPIL de 2018. C'est un habitat de grand intérêt pour le CBNMC avec plusieurs espèces très rares. L'animateur profite de cet habitat pour présenter les chantiers « nature » réalisés depuis 2017 pour restaurer les habitats d'intérêt communautaire.

Tout est parti d'un diagnostic du Conservatoire botanique qui préconise des actions à réaliser. Ensuite, les travaux sont réalisés lors de ces chantiers, puis validés par le CBNMC qui peut préconiser en retour des actions complémentaires sur ces espaces devenus accessibles. Nous sommes dans un cercle vertueux.

L. RIVIERE précise que toutes les actions réalisées sont le fruit d'un travail collectif. Il remercie notamment les élus des communes présents aujourd'hui qui ont soit donné des autorisations, soit fourni du personnel communal.

Les habitats suivants, souvent en mosaïque, ont été mis en évidence : Végétation des falaises continentales siliceuses (8220 et 8230)

Les acteurs suivants sont partenaires de ces chantiers :

- Centre Nature de Tigouleix
- Associations locales
- Communes (pour les terrains communaux)
- Ministère de la Justice (participation des TIJ)
- Population locale
- ONF (Structure animatrice)

L'ambiance est bonne avec un repas fourni par l'animateur.

Au total, 17 chantiers ont été organisés sur plusieurs sites. Les photos de ces chantiers sont projetées aux membres du COPIL. L'avantage de ces chantiers est d'aller dans le détail, ce qu'aucune entreprise ne peut réaliser.

Dans le même esprit, deux « chantiers école » ont été organisés en 2018 et en 2019 avec des jeunes citoyens hollandais.

L'animateur regrette que les écoles françaises sollicitées aient refusé la proposition.

Chaque participant à un chantier se voit décerné une attestation officielle avec le logo Natura 2000.

Le site de l'église Sainte-Radegonde est devenu le spot emblématique du site Natura 2000 en raison de la présence des habitats exceptionnels mais également des enjeux paysagers et touristiques.

Cela a justifié son incorporation dans le dispositif « sentinelles du climat ». Une station météo a été installée le 16 octobre 2019.

Laurent RIVIERE indique que les zones ouvertes « grouillent » de reptiles (lézards verts, vipères...). J. JEMIN explique le dispositif « sentinelles du climat », créé par l'association CISTUDE basée en Gironde, qui pourrait être appliqué aux reptiles du site. Ce programme a pour objectif le suivi d'espèces animales et végétales indicatrices des effets du changement climatique sur la faune et la flore de Nouvelle-Aquitaine sur une période de 6 ans.

M. MADY explique l'habitat de la fétuque paniculée.

M. RIVIERE explique que Sainte-Radegonde étant un site touristique, il existe de nombreuses cartes postales anciennes qui permettent de voir l'évolution du lieu, on a un recul photo au début du 20^{ème} siècle. On y voit que le site a été défriché au moment de la construction du barrage, ainsi que pendant la 1^{ère} guerre mondiale pour faire du charbon de bois. Après la guerre, le site a commencé à se salir, envahi par des fruitiers et des chênes.

M. RIFFAULT demande si dans le programme de travaux, l'idée est de maintenir ces 3 sites ouverts. L. RIVIERE lui répond qu'aucun des agriculteurs ne s'est engagé sur du pâturage ovin, donc automatiquement, c'est de l'entretien humain uniquement. Il y a des rejets mais avec la sécheresse, seules les espèces typiques de l'habitat repoussent.

Intervention de Julien JEMIN : faire des chantiers pour retrouver un état originel c'est bien, l'important est de pérenniser sur du long terme et M. RIVIERE s'emploie à ça. Il faut réhabiliter ce milieu dans sa fonctionnalité sociale. Il cite en exemple l'action menée par le Conseil départemental de la Creuse et le Conservatoire d'Espaces Naturels sur du pâturage ovin en Vallée de la Creuse. On ne pourra pas toujours faire de l'interventionnisme, réhabiliter les initiatives locales portées par les agriculteurs venant s'installer sur ces territoires et qui peuvent être intéressés par ce type de terrains, est un point à creuser.

L. RIVIERE lui répond que la problématique de ces terrains est que l'Homme y tient à peine debout au vu du caractère accidenté des lieux.

M. MADY précise que la mise en place d'un troupeau implique la pose d'une clôture et ce n'est pas évident techniquement.

M. MONCAUT est d'accord avec les échanges, il indique qu'une réflexion vers une gestion durable plutôt que de l'interventionnisme humain est intéressante.

M. JEMIN précise que le dynamisme des interventions sur ce site Natura 2000 est lié à M. RIVIERE et qu'un changement de structure animatrice pourrait tout modifier et que les efforts faits jusqu'à présent pourraient retomber à l'eau.

Mme ROUFFET-PINON fait la comparaison avec des sites Natura sur un département voisin et complimente M. RIVIERE. Elle approuve les interventions de MM. JEMIN et MONCAUT car elle est persuadée que c'est un moyen de réhabiliter et de dynamiser le département.

- Les poissons : chabot (5315), lamproie de planer (1096) et bouvière (5339)

L. RIVIERE expose les résultats des pêches électriques réalisées dans le Cher au niveau du pont de Chambonchard. Il regrette le manque d'informations de la part des bureaux d'études chargés de ces opérations. L'animateur devrait être informé en amont car c'est un suivi très intéressant.

L'UPB informe qu'au niveau du barrage du Prat, la pêche électrique a capturé beaucoup de chabots.

Les suivis des années à venir seront déterminants car la sécheresse a été cruelle cet été.

- Les invertébrés : Cordulie à corps fin, écaille chinée, cuivré des marais et lucane cerf-volant

L'écaille chinée est très abondante.

Le lucane est également abondant.

Le cuivré a été localisé en 2017 et en 2019. La zone privilégiée est l'exploitation maraîchère bio à Chambonchard.

La cordulie a fait l'objet de prospections en 2019 sans résultats.

- Les chiroptères

J. JEMIN commente les suivis des populations présentés par l'animateur :

- Seules sont suivies les espèces cavernicoles, qui hibernent dans les grottes et les galeries
- Les galeries peuvent être à l'extérieur du site mais ce n'est pas un problème du fait de la mobilité des espèces.
- Deux espèces se portent bien avec des effectifs importants : le petit rhinolophe et le grand rhinolophe
- On note une diminution du nombre d'espèces comptées
- Les causes sont multiples et parfois méconnues.
- L'important est d'obtenir une tendance fiable avec le temps et la répétition des comptages
- Les sites de reproductions sont également suivis, notamment celui sous l'établissement thermal.

Madame VIALLE invite M. JEMIN à prendre contact avec la directrice des thermes d'Evaux-Les-Bains dans le cadre des travaux importants qui vont y être réalisés de façon à avertir les entreprises qui vont intervenir pour ne pas déranger ces populations.

M. JEMIN indique que ce type d'informations peut être intégré lors de la passation des marchés publics. En effet, il peut y avoir sanction pénale en cas d'atteinte à ces espèces. Il évoque également la destruction des haies pour lesquelles il interpelle les élus dans le cadre de commissions d'examen de PLUI. En effet, ces haies sont très importantes dans l'écosystème, les chauves-souris les utilisent comme routes de vol. Il précise que les haies sur le territoire public peuvent être classées et intégrées dans les documents d'urbanisme. Par le passé, ces haies avaient une fonctionnalité (croisement ...) et du fait de leur ancienneté sont riches de biodiversité et d'histoire.

M. J. YVERNAULT évoque l'exemple d'un agriculteur qui a arraché toutes ses haies dont une centaine de mètres aurait dû faire l'objet d'une déclaration préalable à la DDT. Un travail avec la DDT afin de sensibiliser les agriculteurs est en cours et voire peut-être l'élaboration d'un document à leur distribuer.

M. A RIFFAULT indique que l'ONCFS et l'AFB fusionnent au 1^{er} janvier 2020 et que la thématique de l'arrachage des haies a bien été identifiée comme un enjeu important pour le département. Les 2 entités étudient au niveau juridique, sur quelle base, ils pourront intervenir. Ces sites-là doivent faire l'objet d'une surveillance particulière mais l'ONCFS et l'AFB ont besoin d'éléments techniques et juridiques pour travailler sur cette thématique. Un travail avec la Chambre d'agriculture et les professionnels agricoles permettrait une sensibilisation de la profession.

E. TISSIER précise que l'idée est de trouver un cadre rappelant la multifonctionnalité de la haie. Il ne faut pas écarter l'intérêt économique de la haie côté forestier, l'intérêt écologique, l'intérêt en terme de limitation d'érosion en rupture de pente. Il rappelle qu'un arrêté « code des bonnes pratiques agricoles » indique que supprimer une haie en rupture de pente crée de nombreux désordres en terme d'érosion et par rapport à la gestion de l'eau et à sa filtration. Le travail à venir a pour objectif à travers des plaquettes, en concertation avec les acteurs locaux, à donner des conseils aux personnes gérant ces haies sur le territoire. Il ne sera possible de protéger durablement les haies que lorsque la démonstration de leur utilité sera faite avec un intérêt économique intéressant à encourager dans certains cas.

M. MONCAUT indique que le Département dans le cadre d'un CTE (Contrat de Transition Ecologique), en cours de validation, fait des propositions dans ce sens-là, avec notamment l'approche de rétention de l'eau. Il relève qu'il est important de faire de la pédagogie et de communiquer auprès des usagers pour expliquer l'utilité de la haie.

Mme BULTHEEL informe que le SIAEP de Boussac organise mi-décembre un programme d'actions autour des haies et de leur valorisation. Elle attire l'attention sur une crainte, que l'aspect réglementaire soit contreproductif et que cela incite les agriculteurs à ne plus planter de haies.

- Le sonneur à ventre jaune (1193)

Les mares sont entretenues régulièrement par des bénévoles

Le sonneur se reproduit chaque année avec observation des jeunes au printemps suivant

J. JEMIN informe l'assemblée du projet déposé par le GMHL sur le suivi du sonneur à ventre jaune, notamment sur Tardes et Cher, dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Le sonneur à ventre jaune est une espèce pionnière qui a besoin du remaniement de terrains pour coloniser les points d'eau. Il a besoin de lieux où il n'y a pas de végétation ou d'espèces pouvant le prédater. Cette année, on en a retrouvé dans le Cher.

Au sujet des deux espèces : cuivré des marais et sonneur à ventre jaune, L. RIVIERE expose le projet du Conseil Départemental de la Creuse dans le cadre de la compensation de destruction de zones humides lors des travaux routiers de la Séglière.

L'animateur a été associé lors de la rédaction du cahier des charges des travaux :

- Une zone de 1,7 ha très artificialisée sera défrichée.
- L'eau va être canalisée pour rendre la zone humide alors que l'ensemble est asséché.
- Les travaux sont prévus pour février 2020.
- Un agriculteur prendra possession des lieux pour utiliser la zone comme pâture selon un cahier des charges strict.

A. ROUFFET-PINON annonce que la FNE Creuse, associée à Sources et rivières du Limousin va attaquer le dossier de compensation qu'elle considère comme illégal.

L'animateur rappelle que dans le strict contexte de Natura 2000, ces travaux sont une véritable opportunité puisqu'ils vont bénéficier à plusieurs espèces d'intérêt communautaire et qu'ils sont attendus depuis 2008. D'autre part, depuis l'orage violent de l'été 2018, le flux hydrique des thalwegs a été modifié et la zone concernée s'est asséchée, même en hiver. Il s'agit bien de restaurer une zone humide et de réhabiliter un habitat.

J-P. LECRIVAIN demande si l'ivermectine sera autorisé sur ces terrains.

Il est répondu qu'un cahier des charges strict a été établi sur la base des cahiers des charges des contrats Natura 2000 et que cela sera pris en considération.

Point 2.2 : Les contrats Natura 2000

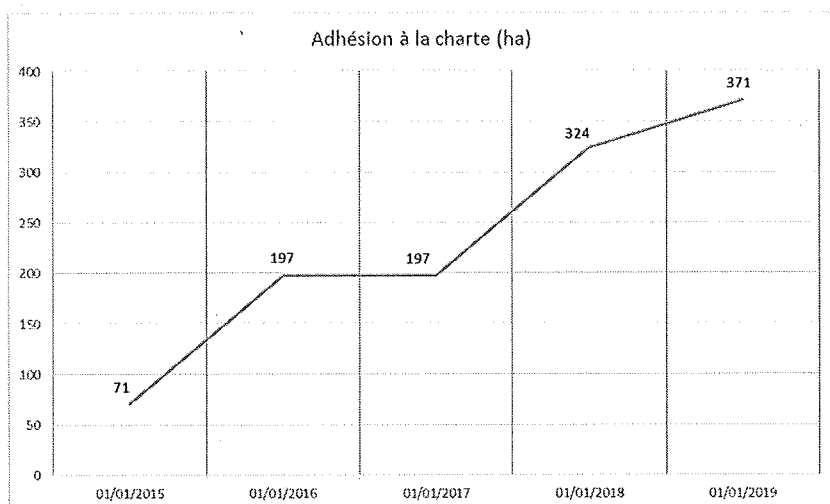
Un seul contrat a été signé. Il s'agit de travaux d'entretien d'une lande par le GSF d'Evaux-les-Bains pour un montant de 6 698 €.

A. ROUFFET-PINON dit que le panneau d'information est très réussi.

A. BODIN indique que le site est un spot d'ambrosie et que lors du passage de véhicules sur le chemin, cela participe à la dispersion de l'espèce.

Point 2.3 : Les chartes Natura 2000

Progression et localisation des surfaces contractualisées.



Environ 30 % de la surface est sous adhésion à la charte
De nombreuses adhésions arrivent à leur terme.

Point 2.4 : Manifestations et incidences

L'animateur rappelle qu'il est intervenu sur des dossiers d'évaluation des incidences lors des sujets suivants :

- Raid VTT, course, canoé, enduro motos, concentration motos
- Coupe de bois
- Construction d'un hangar agricole

Il regrette que pour l'effacement du barrage du Chat-Cros, il n'ait même pas été consulté ni en amont, ni pendant les travaux, ni même sur le suivi après les travaux.

Point 2.5 : Actions de communication et de sensibilisation

A la demande de la ville d'Evaux-les-Bains, l'animateur anime des sorties à destination des curistes et des vacanciers (2 à 3 sorties par an en moyenne)

Le site a fait l'objet d'un reportage TV et d'un article dans la Montagne

Point 3 : Renouvellement de la structure porteuse et désignation du président ou de la présidente du COPIL

E. COTICHE rappelle la procédure de renouvellement à laquelle ne peuvent participer que les collectivités locales.

M-T. VIALLE lit la lettre de Mme la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse qui se porte candidate pour porter le site pendant les trois années à venir.

Evelyne COTICHE procède au vote.

Satisfaction du bilan : oui à l'unanimité.

Pour la candidature du Conseil Départemental de la Creuse : oui à l'unanimité.

Madame VIALLE se porte candidate pour la présidence du COPIL : élue à l'unanimité.

Mme COTICHE indique qu'une convention cadre d'accompagnement de la structure porteuse sera signée entre la DDT et le Département pour une durée de 3 ans.

Point 4 : Perspectives pour la période d'animation automne 2019 - automne 2020

La restauration d'habitats

- 7 chantiers bénévoles sont nécessaires pour poursuivre la restauration des habitats et des espèces. Ils seront programmés en 2020.
- Le contrat Natura 2000 sera à son deuxième entretien.
- L'animateur, aidé par les spécialistes, supervisera les travaux de compensation le long du Cher.

Renouvellement des chartes Natura 2000

5 collectivités doivent signer le renouvellement de leur charte. L'animateur lance un appel et informe ces collectivités que le dossier sera proposé en 2020.

Point 5 : Questions diverses

Natura 2000 côté Allier : M. RENOUX s'interroge sur le fait que la rive droite du Cher ne soit pas classée en zone Natura 2000.

M. RIVIERE répond que le site est fantastique, qu'il y a les mêmes espèces que côté Creuse mais que la réponse des services de l'Etat à 2 demandes de classement en zone Natura 2000 indiquait que la création de ce site n'était pas pertinente.

Mme ROUFFET-PINON indique que la pancarte interdisant la circulation au Gué de Sellat a été volée.

M. RIVIERE lui répond qu'il a fait le nécessaire auprès des services du Conseil Départemental pour qu'elle soit remise. Il remercie le Département qui entretient le chemin chaque année.

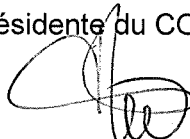
La Présidente du CoPil remercie M. RIVIERE pour la présentation et le commentaire scientifique associé ainsi que pour la qualité du travail effectué sur le site.

La Présidente demande l'autorisation de mettre à jour la liste des membres du COPIL car certaines associations n'existent plus, il faut rajouter « les amis de Sainte-Radegonde » et intégrer l'OFB issu de la fusion de l'AFB et de l'ONCFS.

La Présidente du CoPil remercie les participants pour leur présence et la qualité des échanges.

La séance est levée à 12h15.

La Présidente du COPIL,



Marie-Thérèse VIALLE

